



ADDITIF N°02/A/RO/PCR/CIPM-BEC/2025 DU 12 SEPT 2025 RELATIF AU DOSSIER D'APPEL  
D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°09/AONO /RO/PCR/CIPM-BEC/2025 DU  
04 SEPTEMBRE 2025, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MINI MALL A KOUEKONG,  
ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1er, DEPARTEMENT DE LA MIFI (TRANCHE FERME).

Suite à la lettre du 12 Septembre 2025 de l'entreprise MAME IMPORT, BP : BAFOUSSAM, TEL : 699 36 04 13 (pièce jointe), le point suivant du dossier d'appel d'offres suscité sera modifié ainsi qu'il suit :

#### AU LIEU DE

##### ⊕ Au niveau du RPAO

###### 13.1. A-Volume I : Pièces administratives

**Au niveau du point (m) :** *Une copie certifiée de l'attestation de Catégorisation délivrée par le Ministère des Marchés Publics ou une copie de la Décision rendant la classification à la catégorie « A, B, ou C » ou le récépissé de dépôt du dossier de demande de ladite catégorisation (En cas de catégorisation).*

##### Au niveau de l'avis d'appel d'offres et du RPAO

###### 14 : Ouverture des plis

3<sup>ème</sup> paragraphe :

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres.

#### LIRE PLUTÔT

##### ⊕ Au niveau du RPAO

###### 13.1. A-Volume I : Pièces administratives

**Au niveau du point (m) :** *Une copie certifiée de l'attestation de Catégorisation délivrée par le Ministère des Marchés Publics ou une copie de la Décision rendant la classification à la catégorie « A, B, ou C » ou le récépissé de dépôt du dossier de demande de ladite catégorisation (En cas de catégorisation). Toutefois, si un membre du groupement présente l'attestation de catégorisation, elle est valide pour le groupement.*

##### ⊕ Au niveau de l'avis d'appel d'offres et du RPAO

###### 14 : Ouverture des plis

3<sup>ème</sup> paragraphe :

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux

dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel d'Offres. A l'exception du récépissé de consignation de la caution de soumission à la CDEC pour les entreprises qui avaient préalablement soumissionner au 1<sup>er</sup> lancement de ce projet datant du 18 Juillet 2025, qui peut être utilisé dans le cadre du nouveau lancement de ce projet.

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL



REGION  
DE L'OUEST